

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mars 2016

ACTION EXTÉRIEURE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - (N° 3581)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 3

présenté par
M. Letchimy

ARTICLE 4

Compléter cet article par les mots :

« et le mot : « spécialisées » est supprimé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de simplification rédactionnelle.